



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES  
ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

62, ANGLE DES RUES DE LA RÉUNION ET DU CHAMP DE MARS

Réf: DRH/CSCCA/25-26  
No.: 41

Port-au-Prince, le 02 APR 2026

**Note d'information**

**Relative à la formation des agents impliqués dans les travaux d'audit et des stagiaires de la Cour**

La Direction des Ressources Humaines porte à la connaissance des responsables départementaux de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) que la série de formations au profit des agents départementaux et des stagiaires, s'étendra sur une durée de quarante (40) jours et débutera le **mardi 7 avril 2026**.

Le lien donnant accès à ces formations sera disponible chaque jour à partir de 8 h 00 AM.

À cet effet, les dispositions suivantes sont arrêtées :

- 1) Les participants à la formation doivent être présents à leur poste tous les jours, durant les heures réglementaires de travail ;
- 2) Aucun congé, quelle qu'en soit la nature, ne sera accordé durant cette période, la présence et la participation des concernés sont obligatoires ;
- 3) Le ou la responsable de bureau est chargé(e) de superviser la formation sur place et de veiller à une bonne organisation des prises de parole dans chaque département, afin d'éviter toute cacophonie liée à l'ouverture simultanée de plusieurs microphones ;
- 4) Des tests d'apprentissage seront administrés à l'ensemble des participants.

La Direction des Ressources Humaines compte sur l'entière collaboration de tous pour l'application stricte de ces dispositions, en vue d'assurer le bon déroulement et la réussite de cette formation.

Elle souhaite d'ores et déjà une excellente participation à tous.

*M. Mondesir*

**Vu et Approuvé Par : Marie France H. MONDESIR, av**  
Vice-Présidente de la Cour

*P. Glaude*  
**Pierre GLAUDE**

Directeur des Ressources Humaines

